

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2021
COMPTE-RENDU SOMMAIRE

Secrétaire de séance : Marie GRUFFAZ

Présents : PORCHEROT, ALBERT, RIVOLLIER, CHOMIENNE, BERARDO, BERNE, BERLIER – MAURICOUT, ARMAND, GRUFFAZ, PLANTIER, BOUVERESSE, CLERJON.

Absents excusés : PONCET (pouvoir à CHOMIENNE), CORDERO, CHARRIN (pouvoir à PORCHEROT).

Vu la crise sanitaire, le conseil municipal s'est réuni à la salle polyvalente, en session ordinaire.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DE REUNION DU 17 MAI 2021

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le compte-rendu de la réunion

SIPG : Approbation Convention Territoriale Globale

Le contrat enfance jeunesse arrivant à terme, ce dernier sera remplacé par une convention territoriale globale au 31/12/2019. Cette convention de partenariat avec la CAF vise à élaborer un projet social de territoire avec les collectivités, d'organiser l'offre de service des CAF de manière structurée et priorisée. Cette convention est signée pour une durée de 5 ans.

Au sein du SIPG, 3 périmètres de convention territoriale globale ont été créés, à savoir :

1 Convention : La Valla en Gier, L'Horme, Saint Chamond, le SIPG

1 convention : Cellieu, Chagnon, Doizieux, Farnay, La Terrasse sur Dorlay, La Grand-Croix, Saint Paul en Jarez, Valfleury, Lorette, le SIPG

1 Convention : Châteauneuf, Dargoire, Pavezin, Rive de Gier, Sainte Croix en Jarez, Saint Joseph, Saint Martin la Plaine, Tartaras, Genilac, Saint Romain en Jarez, le SIPG

Le conseil municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, approuve :

- Le périmètre du territoire d'intervention.
- La désignation d'un élu pour participer au Comité de Pilotage
- Le pilotage technique administratif et opérationnel local qui sera assuré par le technicien de la commune en coordination avec le SIPG
- La possibilité de confier au SIPG le lancement de la consultation d'un marché groupé pour la réalisation d'un diagnostic
- La possibilité de définir les modalités de financement et de conventionnement avec l'ensemble des communes
- Donne tous pouvoirs au maire pour signer les documents

Restaurant scolaire et périscolaire : Approbation des tarifs pour la rentrée 2021 – 2022

Vu le RPI à la rentrée scolaire 2021 – 2022, et vu la mise en place de l'application eTicket sur les 3 sites, il est nécessaire d'harmoniser les tarifs, le mode de fonctionnement et le mode de gestion. Monsieur le Maire propose les tarifs suivants pour le périscolaire et le restaurant scolaire, à savoir :

- CLSH Doizieux et Saint Just en Doizieux :
 - QF < 500 € : 0,60 € par demi-heure
 - 501€ < QF < 1200 € : 0,80 € par demi-heure
 - QF > 1201 € : 1,00 € par demi-heure
- Restaurant Scolaire de Doizieux
 - Enfant inscrit et présent : 4,50€ / repas
 - Enfant inscrit et absent : 4,50€ / repas
 - Enfant non inscrit et présent : 4,50€ / repas + majoration forfaitaire 11€
 - Tarif PAI Allergie - Panier Repas : 1,15€ / repas
 - Tarif Adulte : 8 € / repas

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve les tarifs proposés ci-dessus.

Eglise de Doizieux et Saint-Just : Approbation des travaux et devis

Lors de la visite de maintenance des clochers, il s'est avéré que des travaux étaient nécessaires sur les cloches 2 et 3 à l'église Saint-Laurent à Doizieux et pour l'église de Saint-Just, il est nécessaire de remplacer les ferrures des cloches 2 et 3 ainsi que la ligne de commande des cadrans. La fonderie PACCARD nous a présenté un devis d'un montant de 6 443.44 € HT soit 7 732.13 € TTC.

Le Conseil municipal, à l'unanimité approuve le devis de la Fonderie PACCARD et précise que le remplacement du joug de la cloche 3 de l'église de Doizieux sera réalisé en bois.

Concessions cimetières : Approbation de la reprise des concessions abandonnées

Après une longue procédure administrative, le conseil municipal doit délibérer, pour reprendre, au nom de la commune, et remettre en service, pour de nouvelles inhumations, les concessions en état d'abandon. Dans le cimetière de Doizieux, il y a 14 concessions abandonnées et dans celui de Saint-Just, il y en a 17.

Le conseil municipal approuve la reprise de ces concessions.

Concessions cimetières : Approbation devis exhumation suite à la reprise des concessions abandonnées

Suite à la reprise des concessions abandonnées, il est nécessaire de faire une exhumation dans chaque concession pour pouvoir les remettre à la vente. Des devis ont été demandés et c'est l'entreprise PACCALLET Lucien qui a présenté la meilleure offre de prix à savoir : 23 036.80 € HT soit 27 644.16 € TTC pour les 2 cimetières. Ces travaux peuvent être étalés sur 3 ans.

Le conseil municipal approuve le devis et dit que les travaux seront réalisés sur 3 ans. Les sommes correspondantes seront inscrites au budget communal de chaque année.

Aménagement autour du barrage de l'ex-usine de Moulinage : Autorisation à Monsieur le Maire d'engager la consultation

Vu l'avancement du dossier des travaux d'aménagement autour du barrage de l'ex-usine de moulinage, et vu le montant des travaux estimés, la procédure utilisée sera le marché à procédure adaptée.

Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation.

Recrutement d'un agent contractuel sur un emploi non permanent pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité

Vu la mise en disponibilité pour convenance personnelle pendant une durée de 11 mois d'un agent d'animation, il est nécessaire de recruter un agent contractuel pour remplacer cet agent titulaire.

Le conseil municipal après avoir délibéré approuve le recrutement d'un agent contractuel sur une durée de 11 mois à compter du 1^{er} septembre 2021 pour un temps hebdomadaire de 24 heures.

Enveloppe de solidarité : Demande de subvention Année 2021 – Transfert de la subvention accordée

Le département de la Loire dans sa commission du 7 juin dernier a accordé une subvention d'un montant de 7 000 € au titre de l'enveloppe fonds de solidarité 2021 pour les travaux « Reconstruction et renforcement de dalles sur cheminement piétonnier sécurisée ». Or il s'avère que la partie de la passerelle de l'école non couverte présente des risques de chutes pour les élèves. Un devis a été demandé à l'entreprise VERVAS METAL pour couvrir la suite de la passerelle.

Il est donc nécessaire de délibérer pour approuver le transfert de la subvention sur la couverture de la passerelle. Le conseil municipal après avoir délibéré, approuve le transfert de la subvention sur le nouveau projet de couverture de la passerelle de l'école, dit qu'un nouveau dossier de subvention sera déposé auprès du Département de la Loire.

Amélioration desserte forestière du Groupement Forestier Crozet

Le Groupement Forestier CROZET souhaite prolonger la route forestière Les Bâchasses au sein des parcelles forestières privées et sur 120 ml environ d'un chemin rural à empierré. Le financement de ces travaux sont entièrement pris en charge par le Groupement Forestier CROZET ainsi que l'entretien de cette piste forestière.

Le conseil municipal approuve le projet d'amélioration de la desserte forestière et autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Desserte forestière PEUMEY : Approbation des travaux et demande de subvention

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de réalisation d'une piste forestière de 680 ml et de 1200 ml ainsi que des places de dépôt et retournement sur le massif de Peumey. Ce projet est estimé à 76 084 € HT et subventionnable par l'Etat et le Département de la Loire à hauteur de 80 %.

Le conseil municipal approuve ce projet et sollicite les subventions auprès des différents organismes.

Motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières

Le conseil municipal approuve par, 1 abstention et 13 voix pour, la motion de la Fédération Nationale des Communes Forestières qui :

- Exige le retrait immédiat de la contribution complémentaire des communes forestières,
- Exige la révision complète du Contrat d'Objectifs et de Performance Etat – ONF
- Demande une vraie ambition politique de l'Etat pour les forêts françaises
- Demande un maillage territorial efficient des personnels de l'ONF face aux enjeux auxquels la forêt doit faire face.

QUESTIONS DIVERSES

M. le Maire :

- Informe d'un courrier de la commune de Pelussin concernant le tirage au sort des jurés d'assises. Il est donc procédé au tirage au sort de 3 jurés d'assises parmi les électeurs de la commune.
- Informe que suite à une réunion de l'AFR avec les bénévoles du centre Terrazieux Doizieux La Terrasse sur Dorlay, il est posé la question de la réouverture du centre pendant des périodes plus longues et les mercredis. Après avis des membres du conseil municipal, la décision est prise de donner un avis favorable à la réouverture du centre de loisirs Terrazieux pendant les vacances scolaires mais pas les mercredis car il y a un problème de locaux. Monsieur le Maire fera une réponse à Mr VIDAL.
- Demande si un élu peut le représenter à l'assemblée générale de l'ESDT Foot le 3 juillet 2021.
- Informe qu'un groupe de scouts sera sur la commune de Doizieux les 20 – 21 et 22 août 2021.
- Programme, en accord avec les membres présents, la prochaine réunion du conseil municipal le mardi 7 septembre à 18h30.

M. CHOMIENNE :

- Demande si tous les propriétaires concernés par la piste forestière Les Bâchasses ont réglé leur contribution.

M. ALBERT :

- Fait le compte rendu de la réunion du SIEL qui s'est tenu en visio-conférence.

Mme RIVOLLIER :

- Fait le bilan de la fête de la musique qui a eu lieu le lundi 21 juin et remercie toutes les personnes qui étaient présentes pour aider au bon déroulement de cette manifestation.
- Demande si la commission sociale ne pourrait pas faire un don à Mme Nathalie SAINT JEAN suite à l'incendie de son appartement.

La séance est levée à 21 h 30.